

Cqué : SD.P.UM. - I.UM. - VE.
EIM - AMT - EN.

P.CHS./9/D.PP.UM. - IS.FP.
Membres du C.H.S.

Copie : D.PER.S.

Le 25 AVRIL 1969

RAPPORT DU COMITE "HYGIENE ET SECURITE" SUR L'ACCIDENT SURVENU
LE 3.4.69. à l'OUVRIER RABRET Roland de l'ATELIER VELO

Membres du Comité ayant participé à l'enquête :

MM. ESCOFFIER
CADOR
DATRIER
LORIN

Ont assisté à l'enquête :

MM. CHEGNE, Chef de Fabrication
NORRE, Délégué ouvriers
LEMEUNIER René, ouvrier d'entretien, témoin de l'accident.

- Le 3 Avril 1969, vers 10 heures, l'ouvrier RABRET Roland, 32 ans, mouleur vélo, qui venait de placer une carcasse d'enveloppe 650 $\frac{1}{2}$ ballon dans le moule fixé sur la presse de vulcanisation à membrane n° 67, appuya sur le bouton "MONTÉE"

- Ce bouton commande le cycle complet des opérations relatives à la vulcanisation d'une enveloppe à savoir : montée du plateau inférieur et fermeture de la presse, admission et vidange des fluides, ouverture de la presse.

- De chaque côté de la presse, une barre de sécurité permet de stopper le plateau inférieur pendant sa montée mais lorsque ce dernier a atteint le plateau supérieur, tous les fluides sont admis, y compris la vapeur à 12 Kg cm² pour le gonflage de la membrane, la presse se trouve ainsi totalement fermée et la sécurité n'agissant plus ne peut commander son ouverture.

- Au cours de la montée du plateau, l'ouvrier RABRET s'aperçut que la carcasse était mal positionnée sur la coquille inférieure du moule et, pour la mettre correctement en place, il introduisit sa main gauche, gantée, entre les coquilles du moule sans arrêter la presse.

La presse s'étant refermée avant qu'il ait eu le temps de retirer sa main, il eut l'extrémité du médus, de l'annulaire et de l'auriculaire coincée entre les coquilles du moule.

- L'ouvrier LEMEUNIER René, du service ENTRETIEN, qui travaillait tout près, entendait crier, se retourna et vit alors son camarade qui essayait en vain de se dégager en agissant inutilement sur la barre de sécurité qui, ainsi qu'il a été dit plus haut, est inopérante lorsque la presse est fermée. Il se précipita vers la victime mais n'eut pas à intervenir, celle-ci ayant dégagé sa main en tirant dessus. Les extrémités des doigts étaient restées avec le gant coincées entre les coquilles du moule.

- Conduit à l'infirmerie de l'usine où il fut constaté la section de la troisième phalange du médus, de l'annulaire et de l'auriculaire de la main gauche, le blessé fut immédiatement dirigé sur le Centre hospitalier de la ville.

.....

- Les membres du C.H.S., après avoir entendu le témoin, ont fait fonctionner à plusieurs reprises la barre de sécurité de la presse n° 67 et ont procédé également à cet essai sur d'autres presses du secteur.

- Cette barre fonctionnait mais manquait de sensibilité en comparaison de celles, cependant du même type, installées sur les autres presses et il fallait lui faire parcourir une course beaucoup plus grande (12 à 14 cm) pour qu'elle agisse.

- En examinant la position du gant resté collé avec les bouts de doigts sur la coquille inférieure du moule, il paraît possible que l'ouvrier RABRET ait introduit sa main gauche en biais par rapport à l'axe de la presse en passant sous la barre de sécurité dans l'angle où celle-ci, coudée à l'équerre, laisse le plus d'espace libre entre elle et le plateau inférieur et, de ce fait, la sécurité n'ayant pas été touchée ou touchée trop tardivement, n'a pas fonctionné.

- Il a été remarqué aussi qu'après l'ouverture, le temps mis par la membrane pour se dégonfler variait très sensiblement d'une presse à l'autre et qu'il était moins facile de placer rapidement une carcasse sur une membrane incomplètement dégonflée que sur une qui l'est totalement.

- C'est en voulant parfaire le positionnement d'une carcasse qui n'est pas bien en place que l'ouvrier est tenté d'intervenir avec la main, sans arrêter la presse, pendant la montée du plateau.

- Ce genre d'intervention est pourtant interdit ainsi que le rappelle la consigne affichée sur deux panneaux d'environ 1 m² placés depuis très longtemps à l'entrée du secteur cuisson.

- L'ouvrier RABRET était affecté à ce poste depuis environ 2 mois. Il avait été formé par un contremaître qui n'avait pas manqué de lui rappeler à plusieurs reprises les consignes de sécurité.

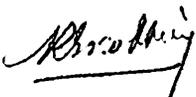
- Mesures immédiatement prises par l'atelier pour éviter le retour d'un accident semblable.

1°/ Révision des parties mécaniques et électriques du dispositif de sécurité des 35 presses à membrane.

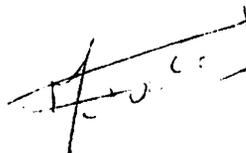
2°/ Consignes passées pour qu'un contrôle du fonctionnement des sécurités soit effectué 3 fois par jour sur toutes les presses à membrane.

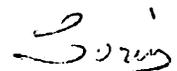
• Mesures à prendre.

L'atelier a demandé au service des Etudes EIM d'examiner la possibilité de modifier les barres de sécurité en diminuant dans toute la mesure du possible la distance qui les sépare de la presse.


R. ESCOFFIER


H. CADOR.


M. DATRIER


R. LORIN.